

Villebichot

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4.2. PLAN DE ZONAGE CENTRAL

Echelle 1/2500ème

Approbation - 20 décembre 2019



BERTHET LIOGIER CAULTJY
11 avenue de Chambolld BP 90 042 - 21 702 NUITS-SAINT-GEORGES cedex
Tel : 03.80.61.06.19 - Fax : 03.82.61.39.01 - Email : blc.contact@blc-ge.com

Légende

Zones urbaines :

- UA : zone urbaine du noyau ancien avec assainissement autonome
 UB : zone urbaine des extensions du bourg avec assainissement autonome
 UE : zones urbaines à vocation d'équipement

Zones à urbaniser :

- 1AU : zones à urbaniser destinées à l'accueil d'habitat à court/moyen terme avec assainissement autonome
- 2AU : zone à urbaniser destinée à l'accueil d'habitat à long terme avec assainissement autonome
- 2AUX : zone à urbaniser destinée à l'accueil d'entreprises à moyen/long terme avec assainissement autonome

Zones agricoles et naturelles :

- | | |
|---|---|
|  | A : zone agricole constructible |
|  | As : zone agricole stricte |
|  | Am : zone agricole où l'activité d'élevage animal professionnel est interdite, si elle génère des périmètres de réciprocité |
|  | N : zone naturelle |
|  | Nd : zone naturelle correspondant à l'ancienne décharge |

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

 Bâtiment d'habitation en zone A, pouvant évoluer (extensions, constructions d'annexes) dans les conditions données par le règlement

 Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zones humides)

- Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (mare)

- Éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (éléments architecturaux ponctuels)

— Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (alignement d'arbres)

☐ Périmètre Délimité des Abords (voir plan des SUP)

 Secteurs concernés par des risques d'inondation (zones d'aléas de l'étude hydraulique, AZI de la Vouge, zones d'expansion des crues de l'étude hydraulique et du SAGE, secteurs soumis à des risques de remontée de nappe)

 Sites Natura 2000 (indicatifs)

◆ Localisation des sites d'exploitation agricole (indicatif)

 Bâti s existants non cadastrés (indicatifs)

Réalisation BLC - décembre 2019 - QGTS
Cadastré : cadastré.data.gouv.fr millésime 1er octobre 2019

